

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 19 août 2024 à 19h00, à la salle
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

ABSENTE :

M. Éliane Champigny, conseillère district #3

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8085-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

2.4 Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

3. Résolutions

3.1 Dépôt de la 72^e liste des nouveaux arrivants

3.2 Abrogation résolution 8071-2024 : Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Approbation des directives de changements #15 et #16

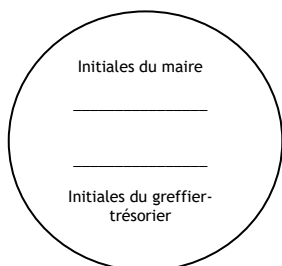
3.3 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Approbation des directives de changements #18 et #20

3.4 Avenant #1 : Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

3.5 Prestation de services de buanderie - Autorisation à signer l'entente

3.6 Processus d'évaluation municipale - Résolution d'appui

3.7 Autorisation de signature - Entente intermunicipale de fourniture de

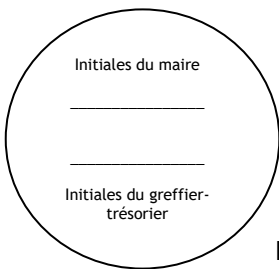


services administratifs à intervenir avec la municipalité d'Hébertville-Station

- 3.8 Règlement concernant l'annulation de la vente du lot 4 685 499
- 3.9 Fonds régions et ruralité (FRR) - Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un espace pour un service de garde en milieu familial
- 3.10 Fonds régions et ruralité (FRR) - Acceptation des soumissions pour l'amélioration des parcs et espaces verts
- 3.11 Fonds régions et ruralité (FRR) - Acceptation de la soumission pour l'aménagement de mobilier urbain pour le gazebo au parc Curé-Hébert
- 3.12 Prolongement de la ligne électrique - Développement domiciliaire du 175^e
- 3.13 Mandat pour la surveillance de chantier - Travaux développement résidentiel du 175^e
- 3.14 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Autorisation à déposer une demande d'aide financière - Réfection rang 3
- 4. Correspondance**
 - 4.1 Approbation du règlement 572-2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - 4.2 Approbation du règlement 570-2024 par la Commission de la représentation électorale du Québec
 - 4.3 Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) - Confirmation du montant d'aide financière
- 5. Loisirs et culture**
 - 5.1 Association québécoise du loisir municipal - Inscription au congrès
- 6. Rapport des comités**
- 7. Affaires nouvelles**
 - 7.1 Karaté Hotokan d'Hébertville - Aide financière
 - 7.2 Fadoq Cercle des Années d'or - Demande d'aide financière
 - 7.3 Motion de félicitations - Compétition de vélo de montagne du Club Cyclone
 - 7.4 Motion de félicitations - Festival Terre festive d'Hébertville
- 8. Liste des comptes**
 - 8.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de l'assemblée**
- 2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

8086-2024

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

8087-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Aucun commentaire soulevé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 DÉPÔT DE LA 72^E LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

8088-2024

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Isabelle Lavoie et Jean-Philippe Gagné, 334 rang du Lac-Vert
Emilie Gobeil, 643 rue Martin

D'accepter la 72^e liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

3.2 ABROGATION RÉOLUTION 8071-2024 : PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS #15 ET #16

8089-2024

Considérant la résolution 7646-2023 pour l'adjudication du contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore à l'entreprise Construction Rock Dufour;

Considérant que ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement;

Considérant que les directives de changements #15 et #16 concernent diverses modifications de nature technique et détaillées comme suit :

#	Description	Montant avant taxes
MT-15	Démarrage réfection ponceau chaînage 8+020	0 \$
MT-16	Démarrage réfection ponceau chaînage 9+544	79 747,86 \$

Considérant que les directives de changements ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité et par la firme Magéco LMG responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 8071-2024.

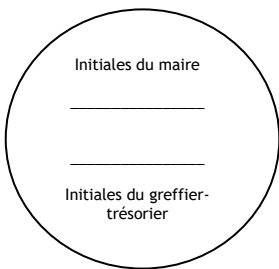
Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changements #15 et #16 soumises par Construction Rock Dufour.

Ces directives seront défrayées à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt #557-2022.

3.3 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS #18 ET #20

8090-2024

Considérant la résolution 7646-2023 pour l'adjudication du contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore à l'entreprise Construction Rock Dufour;



Considérant que ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement;

Considérant que les directives de changements #18 et #20 concernent diverses modifications de nature technique et détaillées comme suit :

#	Description	Montant avant taxes
MT-18	Réfection entrée privée 100 rang Saint-André	2 500,00 \$
MT-20	Ajout d'une section de glissière	989,28 \$

Considérant que les directives de changements ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité et par la firme Magéco LMG responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changements #18 et #20 soumises par Construction Rock Dufour.

Ces directives seront défrayées à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt #557-2022.

3.4 AVENANT #1 : PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

8091-2024

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la municipalité d'Hébertville a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'avenant #1 à la convention #GDM - 20211026-19 intervenue entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la municipalité d'Hébertville pour les travaux des rangs Saint-André et Saint-Isidore.

3.5 PRESTATION DE SERVICES DE BUANDERIE - AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE

8092-2024

Considérant les besoins de couvre-tout pour les employés des travaux publics de la municipalité d'Hébertville;

Considérant la proposition d'entente de services de la Chaîne de travail adapté (CTA) #B3441302-201611 de deux (2) ans;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

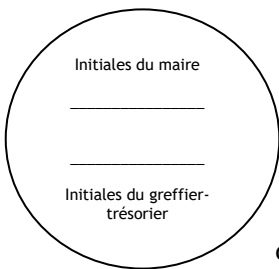
D'accepter la proposition d'entente de services de la Chaîne de travail adapté (CTA) #B3441302-201611 de deux (2) ans.

D'autoriser la direction générale à signer ladite entente.

3.6 PROCESSUS D'ÉVALUATION MUNICIPALE - RÉOLUTION D'APPUI

8093-2024

Attendu que le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur



comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés;

Attendu que ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal;

Attendu que la municipalité d'Hébertville exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents;

Attendu que l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique;

Attendu que d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif élevé et ces impacts négatifs : calculation des quotes-parts de la MRC et calculation des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, ect.;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De réviser le processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.

D'adopter une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que sur les résidents.

D'inviter les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région ainsi qu'à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée nationale.

Qu'une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

3.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES ADMINISTRATIFS À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION

8094-2024

Attendu qu'il est du désir des conseils municipaux d'Hébertville-Station et d'Hébertville d'établir des mécanismes visant à favoriser l'utilisation maximale des ressources humaines tout en réduisant les coûts;

Attendu les besoins respectifs des parties impliquées en matière de services administratifs;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

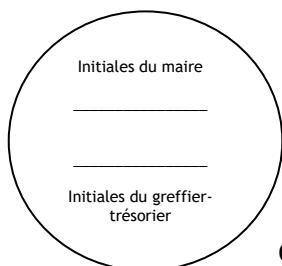
D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville une entente de fourniture de services administratifs à intervenir avec la municipalité d'Hébertville-Station.

3.8 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 4685 499

8095-2024

Considérant que M. Jean-Denis Tremblay et Chalet de la tour inc. ont acquis dans le cadre du processus de vente pour taxes de la municipalité d'Hébertville, le lot 4 685 499 du cadastre du Québec;

Considérant que cette transaction a été faite en respect des dispositions réglementaires;



Considérant que lors de la démarche faite par M. Tremblay et Chalet de la Tour inc. pour la création d'un plan d'aménagement d'ensemble du lot acquis, l'arpenteur a détecté une erreur importante résultant de la rénovation cadastrale démontrant que le lot appartenait au ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a signifié par voie juridique son intention de récupérer le lot concerné en présentant une déclaration d'appartenance du domaine de l'État;

Considérant que M. Jean-Denis Tremblay et Chalet de la Tour inc. ont entrepris une démarche juridique auprès des intimés (municipalité d'Hébertville, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les arpenteurs) pour annuler la vente du lot 4 685 499 publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 27 738 532 ainsi que l'adjudication publiée sous les numéros 26 436 416 et 26 706 582 de l'immeuble désigné et récupérer les montants versés y incluant des dommages et intérêts;

Considérant que le dossier a été soumis à notre assureur, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

Considérant que les négociations ont permis d'en arriver à une entente où toutes les parties ont convenu d'un règlement à l'amiable;

Il est proposé par M. Dave Simard, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la recommandation de notre assureur le Fonds d'assurance des municipalités du Québec d'assumer une somme de 3 429,94 \$ à être versée à M. Jean-Denis Tremblay et Chalet de la tour inc. correspondant aux remboursements des sommes perçues par la Municipalité lors de la vente du lot 4 685 499 et une partie d'un montant convenu entre toutes les parties pour les dommages et intérêts associés à l'annulation de la vente.

D'assumer le montant à même le fonds général de la Municipalité puisque le déductible en pareille circonstance au niveau des assurances est de 5 000 \$.

3.9 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

8096-2024

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

Considérant qu'un logement est déjà occupé dans le bâtiment du 242 rue Turgeon par une responsable en service de garde en milieu familial;

Considérant que le second logement requiert des travaux majeurs de construction pour permettre l'occupation conforme d'un second service de garde;

Considérant que la Municipalité a obtenu, pour l'aménagement de l'espace, une aide financière de 16 402,59 \$ taxes incluses via le Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (PAPASGEE - volet RSGE);

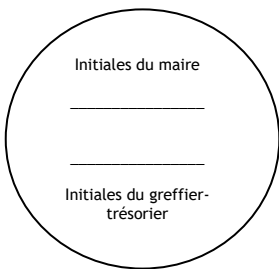
Considérant que les coûts du projet sont estimés à 54 241,79 \$ taxes incluses pour l'aménagement du local situé au 242 rue Turgeon;

Considérant que ce projet est admissible au Fonds régions et ruralité pour un montant de 30 271,36 \$ et que la participation municipale sera de 7 567,84 \$;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Lucie Lavoie, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au Programme Fonds régions et ruralité (FRR).

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.



8097-2024

3.10 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'AMÉLIORATION DES PARCS ET ESPACES VERTS

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

Considérant la résolution #8062-2024 autorisant le dépôt d'une aide financière dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'amélioration des parcs et espaces verts avec des investissements aux parcs Larouche, des Générations, Central, du Mont Lac-Vert, à l'Optiparc, au terrain de tennis, à la surface de dek hockey et au parc de planche à roulettes;

Considérant l'aide financière obtenue de 80 % via le FRR soit 70 011,51 \$ et une participation municipale de 18 298,16 \$, pour des travaux estimés à 88 309,67 \$;

Considérant les soumissions obtenues en lien avec ce projet, soit :

- Installation d'une clôture au parc des générations reçue de Clôture du Lac, datée du 7 août 2024 pour un total de 6 093,68 \$ taxes incluses;
- Acquisition de modules pour le parc Larouche (parcours psychomoteurs et cascades de sable) reçue d'Équipements récréatifs Jambette #1101748, datée du 8 août 2024 pour un total de 18 383,58 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les soumissions suivantes :

- Installation d'une clôture au parc des générations reçue de Clôture du Lac, datée du 7 août 2024 pour un total de 6 093,68 \$ taxes incluses;
- Acquisition de modules pour le parc Larouche (parcours psychomoteurs et cascades de sables) reçue de Jambette #1101748, datée du 8 août 2024 pour un total de 18 383,58 \$ taxes incluses.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

3.11 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'AMÉNAGEMENT DE MOBILIER URBAIN POUR LE GAZEBO AU PARC CURÉ-HÉBERT

8098-2024

Considérant que le Programme Fonds régions et ruralité (FRR) vise le rayonnement des régions;

Considérant la résolution #7948-2024 autorisant le dépôt d'une aide financière dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'aménagement d'un gazebo au parc Curé-Hébert pour la tenue de plusieurs animations communautaires;

Considérant l'obtention de cette aide financière de 80 % via le FRR soit un montant de 26 536,64 \$ et la participation municipale de 6 634,16 \$ pour des travaux estimés à 33 170,80 \$;

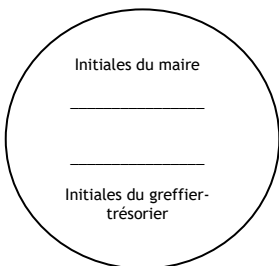
Considérant que la soumission #2400035599-2 obtenue de Mobilier public pour 3 îlots multimatériaux, 6 bancs de parc et 3 tables de pique-nique pour un total de 16 159,74 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission #2400035599-2 obtenue de Mobilier public pour 3 îlots multimatériaux, 6 bancs de parc et 3 tables de pique-nique pour un total de 16 159,74 \$ taxes incluses pour l'aménagement de mobilier urbain du gazebo au parc Curé-Hébert.

D'assumer la portion des coûts municipaux à même le surplus accumulé non-affecté.

3.12 PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE - DÉVELOPPEMENT



8099-2024

DOMICILIAIRE DU 175^E

Considérant que la municipalité d'Hébertville amorcera en 2024 un projet de développement domiciliaire sur les lots 6 511 233 et 6 511 234;

Considérant que le projet permettra la réalisation de :

- 10 terrains de jumelés;
- 9 terrains unifamiliaux;
- 4 terrains de 4 multi logements;
- 4 terrains commerciaux.

Considérant que le projet de développement nécessitera le prolongement de la ligne électrique de la part d'Hydro-Québec;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De solliciter la prolongation de la ligne électrique auprès d'Hydro-Québec pour desservir le projet de développement domiciliaire sur les lots 6 511 233 et 6 511 234.

D'inviter les fournisseurs de services de câblodistribution à prévoir dans leur offre de services le raccordement à ce nouveau développement.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents à cet effet.

Les coûts de ces travaux seront défrayés à même le fonds du règlement d'emprunt #573-2024.

3.13 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER - TRAVAUX DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU 175^E

8100-2024

Considérant la résolution 8081-2024 relative à l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux municipaux dans le cadre du développement résidentiel du 175^e;

Considérant que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Hébertville;

Considérant l'offre de services #2024-3276 déposée par la firme Magéco LMG pour la surveillance de chantier;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme Magéco LMG pour la surveillance de chantier relativement aux travaux du développement résidentiel du 175^e au montant de 54 498,15 \$ taxes incluses.

Les coûts de ce mandat seront défrayés à même le fonds du règlement d'emprunt #573-2024.

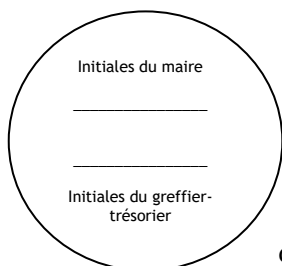
3.14 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION RANG 3

8101-2024

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que dans leur rapport d'analyse des différentes routes locales 1 et 2, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a identifié le rang 3 comme prioritaire;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande



d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière; Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Direction des aides aux municipalités;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que la chargée de projet de la Municipalité, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière.

De confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Certifier que le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

4. CORRESPONDANCE

4.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT 572-2024 PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) approuve le règlement 572-2024 de la Municipalité abrogeant le règlement 558-2023.

4.2 APPROBATION DU RÈGLEMENT 570-2024 PAR LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC

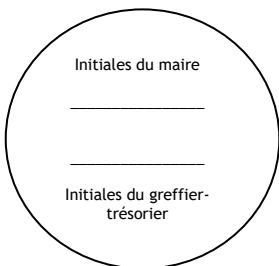
La Commission de la représentation électorale du Québec informe que le règlement 570-2024 adoptant la division du territoire municipal a été examiné et est conforme à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le règlement entrera donc officiellement en vigueur le 31 octobre 2024.

4.3 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 ET FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) - CONFIRMATION DU MONTANT D'AIDE FINANCIÈRE

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) informe la Municipalité qu'il y a nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC). Le montant annoncé pour la municipalité d'Hébertville est de 1 042 050 \$.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL - INSCRIPTION AU



8102-2024

CONGRÈS

Considérant le congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra, à Sherbrooke, du 12 au 14 novembre 2024;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Mme Lydia Boulianne-Lévesque, agente en loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à participer à ce congrès d'un montant de 565 \$ et d'en défrayer tous les frais inhérents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 8 juillet;
- Réunion de la Corporation de développement d'Hébertville.

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 8 juillet;
- Participation au festival Terre festive;
- Participation à la compétition de vélo de montagne au Mont Lac-Vert.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny est absente.

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 8 juillet;
- Réunion avec le Comité du 175^e d'Hébertville.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Réunions avec le Comité du 175^e d'Hébertville.

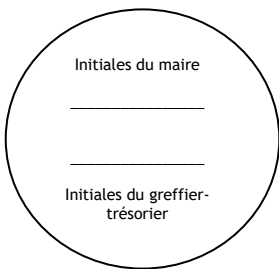
LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 8 juillet;
- Réunion de la Corporation de développement d'Hébertville;
- Participation au spectacle de musique organisé par la Maison des jeunes La Zone;
- Comité finances et budget;
- Participation au festival Terre festive;
- Participation à la compétition de vélo de montagne au Mont Lac-Vert.

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres,



notamment dans les dossiers suivants :

- Séance ordinaire du 8 juillet;
- Réunion du Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Participation à la conférence de presse de la compétition de vélo de montagne au Mont Lac-Vert;
- Réunions du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud;
- Réunions au bureau du maire.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 KARATÉ HOTOKAN D'HÉBERTVILLE - AIDE FINANCIÈRE

8103-2024

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder la gratuité au Karaté Hotokan d'Hébertville pour la location des gymnases de l'automne 2024 et l'hiver 2025 pour un total de 1500 \$.

7.2 FADOQ CERCLE DES ANNÉES D'OR - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

8104-2024

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Dave Simard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 300 \$ à la Fadoq Cercle des Années d'or pour le lancement de ses activités 2024-2025 à la salle Mutlifonctionnelle.

7.3 MOTION DE FÉLICITATIONS - COMPÉTITION DE VÉLO DE MONTAGNE DU CLUB CYCLONE

8105-2024

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Une motion de félicitations est adressée par le Conseil au Comité du Club Cyclone qui a organisé le cross-country sur circuit court qui s'est tenu au Mont Lac-Vert le 17 août dernier.

7.4 MOTION DE FÉLICITATIONS - FESTIVAL TERRE FESTIVE D'HÉBERTVILLE

8106-2024

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Une motion de félicitations est adressée par le Conseil aux organisateurs du festival Terre festive d'Hébertville qui a eu lieu les 16 et 17 août.

8. LISTE DES COMPTES

8.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

8107-2024

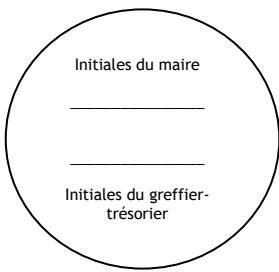
Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 1 194 543,60 \$.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Précisions sur l'estimation des coûts pour les travaux dans le rang 3;
- Précisions sur les travaux de la remontée mécanique T1 du Mont Lac-Vert;
- Précisions sur le droit de passage à la station de pompage du rang 3;
- Précisions sur l'annulation de la vente du lot 4 685 499;
- Précisions sur les travaux du deuxième logement pour le service



- de garde en milieu familial;
- Précisions sur le règlement 570-2024 par la Commission de la représentation électorale du Québec;
 - Précisions sur une facture de mai du Mont Lac-Vert;
 - Précisions sur une facture de la Municipalité pour l'achat de Drapeau à l'effigie du Lac-Saint-Jean.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h57.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER